

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

| Arrivées à CAHORS            | Départs de CAHORS           | LIBOS                       | VILLENEUVE-SUR-LOT          | AGEN                        | BERGERAC                    | BORDEAUX                     | PÉRIGUEUX                   | PARIS                        |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| 11 h. 16 <sup>m</sup> matin. | 4 h. 40 <sup>m</sup> matin. | 6 h. 45 <sup>m</sup> matin. | 7 h. 17 <sup>m</sup> matin. | 7 h. 45 <sup>m</sup> matin. | 9 h. 16 <sup>m</sup> matin. | 11 h. 42 <sup>m</sup> matin. | 9 h. 52 <sup>m</sup> matin. | 12 h. 51 <sup>m</sup> matin. |
| 5 h » soir.                  | 1 » 00 » soir.              | 2 » 41 » soir.              | 3 » 52 » soir.              | 4 » 18 » soir.              | 5 h. 20 <sup>m</sup> soir.  | 8 h. 8 <sup>m</sup> soir.    | 5 » 52 <sup>m</sup> soir.   | 4 » 39 <sup>m</sup> »        |
| 10 h 21 »                    | 5 » 45 » »                  | 7 » 39 » »                  | 9 » 22 » »                  | 9 » 41 » »                  | —                           | —                            | 11 » 7 » »                  | 2 » 48 soir.                 |

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire {Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 22 Janvier.

### REVUE DES JOURNAUX

La constitution du nouveau cabinet a donné l'idée de former un groupe parlementaire purement gouvernemental. C'est ainsi que quarante membres environ de l'union républicaine se sont entendus pour proposer à ce groupe de se fonder avec la gauche républicaine dans un nouveau groupe.

Ils voulaient pour cela provoquer une réunion générale de l'Union républicaine. Ils ont échoué devant l'opposition de la grande majorité de leurs collègues, qui eussent voulu du cabinet plus de clarté dans la question d'amnistie.

Cependant les quarante partisans du gouvernement Freycinet ne se découragent pas. Ils cherchent isolément à faire des prosélytes.

La gauche républicaine s'est réunie de son côté pour délibérer à ce sujet. D'après le procès-verbal de la séance aucune résolution décisive n'a été prise.

Il résulte de ces tentatives tendant à former une réunion, qui comprenne la majorité toute entière, un fait très-important. C'est que les divisions de la Chambre des députés apparaissent plus clairement encore à tous les yeux.

L'extrême gauche marchant à part, il est clair que l'exclusion irréflective et très-maladroite du centre-gauche expose le cabinet à une coalition de hasard.

Un journal républicain s'écrit avec raison : « Y a-t-il donc un dessein arrêté de déconsidérer ou d'user les seuls hommes qui puissent asseoir la République en France, pour élever sur un piédestal quelques individus lités qui ne garderaient pas huit jours le pouvoir ? Allons-nous voir reparaitre la détestable politique qui a perdu la République de 1848 ? »

Le Parlement, organe de M. Dufaure, observe une très-grande réserve au sujet de la formation d'un grand parti de gouvernement. Il engage ses amis à voir venir le ministère. « Jusqu'ici, nous ne l'avons pas vu venir ; tout au plus s'est-il contenté de dire qu'il allait se mettre en route. » Le mot est méchant. Serait-il juste ?

### SÉNAT

Séance du 20 janvier.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministère de l'intérieur et des cultes, sur l'exercice de 1879, d'un crédit extraordinaire de 80 millions, pour subvention aux chemins vicinaux, de 20 millions d'annulations sur l'exercice 1880 et d'un crédit de 5 millions 570 mille francs ouverts pour le même objet.

L'ensemble de ce projet est adopté à l'unanimité de 257 votants.

M. Leblond demande la fixation à jeudi, 29, de la nomination d'un sénateur inamovible, en remplacement de M. de Montalivet.

Cette proposition est acceptée.

La République française est très-mécontente de « la fraction avancée, très-avancée » du conseil municipal de Paris. Ne s'est-elle pas avisée de voter l'autre jour par 30 voix contre 21, à propos du projet de traité entre la ville et l'Etat pour l'agrandissement de la Sorbonne, un amendement de M. Engelhard, ainsi conçu :

« Le concours financier de la Ville est subordonné à la condition que l'Etat consentira à laisser faire dans les nouvelles salles, des cours par des professeurs libres qui ne seront astreints à aucune autorisation, sauf à se conformer aux règlements qui seront établis. »

Pensez donc. L'enseignement religieux n'aurait qu'à profiter de cette disposition ! Aussi le journal de M. Gambetta s'écrit-il :

« Décidément, le hanneton libéral continue ses ravages. »

Le hanneton libéral ! La liberté est une guitare ! disait-elle dernièrement. Voilà comment les opportunistes traitent aujourd'hui ce qu'ils adoraient naguère.

Dans un autre article la République française trouve un peu volumineux le projet de loi en 109 articles, élaboré par la commission de 22 membres, chargée de préparer un projet de loi sur l'instruction primaire.

« 109 articles, c'est beaucoup, dit-elle ; non pour la matière elle-même, si délicate et si complexe, mais pour nos temps d'émission parlementaire, où il y a presque autant de groupes que de députés et de sénateurs. Avec une majorité sachant nettement ce qu'elle veut et témoignant à ses commissions et au cabinet une confiance entière, ce serait un jeu que de faire voter, en une session, un pareil code par nos deux assemblées. Dans l'état actuel du Parlement, l'entreprise nous paraît quelque peu téméraire, et nous craignons un avortement final. Tel semble être l'avis du ministère. »

La République française se contente donc de réclamer, pour le moment, qu'on proclame, sans tarder, le caractère laïque des matières enseignées.

Le Soleil engage la Chambre à rejeter la proposition de loi de M. Camille Sée sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Le rejet de cette loi serait, dit-il, un hommage rendu aux femmes de France, puisque M. Camille Sée, peu galant, la motive sur leur état actuel de décadence intellectuelle et morale. Ce sera dire qu'il les calomnie et ce sera plus vrai que cette impertinente accusation qu'il leur jette gratuitement à la face.

M. Camille Sée veut surtout faire des républicaines, et il avoue que sa loi est une loi politique. Il est plus digne d'une Chambre française d'en faire, jeunes filles, la joie du foyer, femmes, des épouses dévouées et de vigilantes mères de famille.

On lit dans le National :

La Justice publie un programme ministériel « que M. de Freycinet n'a point lu aux Chambres vendredi », c'est-à-dire le programme politique de M. Clémenceau. Cet intéressant article, qui pourrait être intitulé : *Si j'étais premier ministre !* mérite d'être lu avec attention. Le groupe dont M. Clémenceau est le chef ne compte pas un très grand nombre de membres, mais il joue un rôle considérable. C'est ce groupe qui se charge de soulever les questions embarrassantes, d'ébranler les ministères peu solides. Il a de la hardiesse, de la con-

science en lui-même, l'énergie que donne la foi, l'orgueil qu'inspire aux héritiers de la Montagne le souvenir de la Montagne. Il est souvent mis en relief par les réactionnaires, qui se servent de lui pour faire peur, et y réussissent parfois.

M. Clémenceau réclame l'amnistie sans épithète, en vertu de cet axiome contestable : « On ne mesure pas l'oubli. » Et il ajoute : « Nous ne vous disons pas que l'amnistie n'est pas une réhabilitation ? Vous savez tous que les Chambres n'ont pas mission de décréter des jugements historiques ; vous ne pouvez ni condamner ni réhabiliter. » Cela est spécieux. Mais si la Chambre n'a pas à décréter des jugements historiques, on voudrait savoir ce que M. Clémenceau, personnellement, pense de la Commune. Qu'il fasse la part de la fièvre obsessionnelle, qu'il soit indulgent pour la masse des égarés, qu'il blâme les rigueurs de la répression, qu'il invoque le pardon et l'oubli. Soit. Mais reconnaît-il le droit à l'insurrection, le droit à la sécession ? Entre ceux qui veulent l'amnistie-pardon et ceux qui réclament l'amnistie-réparation, il faut choisir, quoi qu'on en dise. Auguste dit bien à Cinna : « Soyons amis. » Mais il ne lui dit pas : « Je ne te juge point. »

Prenez une autre question, la liberté de la presse. M. Clémenceau nous dit qu'il n'a pas besoin de la définir, que tout le monde sait ce que c'est, qu'il n'y a qu'à voir ce qui se passe aux Etats-Unis, en Angleterre, en Suisse, en Belgique. Voilà qui est facile à dire ; mais dans les pays dont il nous parle, la législation varie. Ainsi, en Angleterre, il y a des lois sévères, qu'on n'applique pas, mais qu'on pourrait appliquer en cas de péril public. Chez nous, la liberté de la presse qu'on réclamait sous l'empire, c'était la suppression de la juridiction administrative et de l'autorisation préalable. Pour certains publicistes, c'est la compétence du jury substituée à celle des tribunaux ; pour d'autres, c'est l'abolition de toute loi spéciale ; pour d'autres encore, c'est l'impunité érigée en privilège.

M. Clémenceau veut la liberté d'association ; il veut aussi faire rentrer l'Eglise dans le droit commun et faire respecter les lois qui ont aboli les ordres religieux. Est-il bien sûr que ces lois soient strictement conformes au principe de la liberté d'association ? Il promet la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mais sans l'appeler par son nom, et il ne touche à aucune des questions [que soulève ce problème délicat. C'est trop de discrétion dans un manifeste idéal où l'on a les condées franches.

Enfin, M. Clémenceau résume sa politique générale en ces termes : « Quand on verra un gouvernement résolument républicain, partageant les idées et les généreuses passions de la démocratie, cherchant à donner l'impulsion au lieu de la contenir, soyez tranquilles, tous les obstacles seront brisés. » Voilà encore une belle phrase. Mais on se frotte les yeux après l'avoir lue. Nous n'aimons pas beaucoup un gouvernement qui partage des passions. Encore faudrait-il nous dire de quelles passions il s'agit ; car, si la démocratie n'a que des passions généreuses, certains démocrates en ont quelquefois d'autres. Ils peuvent être jaloux, ambitieux, turbulents dans l'opposition, tyranniques au pouvoir. Définissons-nous de ces grands mots, qui flattent l'imagination, et qui servent de pavillon à bien des marchandises de provenance et de valeur diverses. Un gouvernement n'épouse pas ainsi des passions sans les définir.

M. Clémenceau n'est pas encore près du pouvoir. Mais il le saisit en rêve.

### INFORMATIONS

Voici le texte de la proposition de M. Louis Blanc et de ses amis, relative à l'amnistie :

Voulant effacer toutes les traces de la guerre civile, nous avons l'honneur de déposer la proposition de loi suivante :

Article 1<sup>er</sup>. — Sont amnistiés tous les condamnés pour actes relatifs aux événements de mars, avril et

mai 1871.

Art. 2. — Cette amnistie plénière et entière est étendue à toutes les condamnations politiques prononcées depuis la dernière amnistie de 1870.

On assure que M. Barthélemy Saint-Hilaire n'a pas l'intention de conserver ses fonctions de vice-président du Sénat. Il aurait déclaré à des amis personnels qu'il avait donné son nom pour aider à constituer définitivement le bureau, et qu'il se retirerait aussitôt que les membres de la droite auraient arrêté leur choix.

On annonce la mort de M. Léon Bonnel, député de l'Aude, membre du conseil général de ce département, maire de Narbonne.

M. Bonnel siégeait à l'extrême gauche. Il faisait partie du Parlement depuis 1876, et avait à cette époque été élu contre M. Peyrusse, candidat officiel.

M. de Freycinet et M. Varroy ont quitté Paris se rendant à Saumur et aux environs, pour donner une énergique impulsion aux travaux destinés à empêcher la débâcle de la Loire de causer les désastres qu'on peut craindre. Le général de Galliffet les attendait à Tours et est parti avec eux.

On espère que, par suite des préparatifs faits le long du fleuve, on évitera lors du dégel une grande partie des malheurs redoutés.

M. Paul de Cassagnac s'élève très-vivement dans le Pays contre un article de l'Ordre dans lequel il était question de personnalités sans autorité. Il reproche à l'Ordre d'avoir coûté au parti bonapartiste un million trois cent mille francs et de n'être composé que de banquistes et de nullités.

En présence du langage du Pays, l'Ordre invite ses amis à se défendre de toute excitation. Il ajoute : « Notre politique est absolument opposée à la politique de M. Paul de Cassagnac. En l'affirmant, nous sommes assurés de n'être pas désavoués par le prince Napoléon. Nous tenons donc à nous dégager nettement de théories en contradiction manifeste avec l'attitude nationale et sage que le parti de l'Appel au peuple doit tenir sous la conduite d'un chef comme le prince Napoléon. »

### CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

#### Loterie

DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE CAHORS au profit des pauvres.

L'exposition des lots aura lieu dimanche 25 du courant, dans la grande salle de la Mairie, de 1 heure à 5 heures du soir.

L'entrée est gratuite pour tout porteur de billet de la loterie. Les personnes qui n'en ont pas en trouveront à la porte de la salle ; on en trouve également chez tous les membres de la commission.

Suite de la liste des donateurs.

M. Paul Bert, brasseur, café de la Comédie : un panier de 12 bouteilles bière de Maxeville.  
M. Calmette, père : trois lithographies.



- M. Marion, inspecteur d'académie : quatre beaux volumes.
- M. Dussol, entreposeur des tabacs : cinq grandes vues de Cahors, photographies émail roses.
- M. Donat, café Tivoli : 4 bouteilles sirop glacial français, six cartes de bain.
- M. Aladel, boulanger : 25 kilos de pain.
- M. Pontié, négociant : Un tapis d'appartement feutre.
- M<sup>lle</sup> Bastid, place des petites boucheries : un fichu laine mohair rose, un porte-cigare.
- M. X. : deux volumes œuvres de Bourdaloue et Roland furieux illustré.
- M. Audouard, dentiste : 12 boîtes poudre dentifrice alcaline au quinquina.
- M<sup>me</sup> X. : Une jolie pelotte soie brodée.
- M<sup>me</sup> Linon, fleuriste : un joli bouquetier.
- M. Greil : un costume d'enfant de 3 ans, un costume d'enfant de 5 ans, un veston drap.
- M. Pouget, banquier et négociant : une caisse 12 bouteilles liqueurs assorties, une caisse 12 bouteilles vins fins.
- M<sup>me</sup> Serres, lingère : un trousseau d'enfant.
- M. Fournié-Lafage, père : 2 kilos 500 bougie.
- M. Bonnemer, photographe : trois bons de 6 cartes-portraits émaillés pour les gagnants.
- M. Dessoye : une balle sel de 50 kilos.
- M. Sirech, rentier : 6 bouteilles vins vieux assortis.
- M. Dulac, rue Brives : boîte thon mariné.
- M. Fournié-Lafage, fils : deux boîtes cooked beef, une boîte homard, une boîte saumon, une boîte pudding régal, une boîte ceps à l'huile, une boîte ceps au naturel.
- M<sup>me</sup> Delpérier, tailleur : un costume fillette confectionné.
- M. Dulac, pharmacien : 6 bouteilles vieux Grézels 1858, un kilo chocolat.
- M. Carbonel, négociant : 5 boîtes ceps conserves.

M. le préfet vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les maires des chefs-lieux de canton du département :

« Messieurs,

» L'article 79 de la loi du 27 juillet 1872, modifié par la loi du 9 décembre 1875, dispose que la condition de savoir lire et écrire sera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1880, imposée aux jeunes gens qui se présenteront pour contracter un engagement volontaire et aux militaires de la 2<sup>e</sup> portion du contingent susceptibles d'être envoyés en disponibilité après une année de service par application de l'article 41 de la loi de 1872 précitée.

» En conséquence, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien à l'avenir exiger de tout homme la déclaration écrite prévue par l'article 7 du décret du 30 novembre 1872, déclaration qui, désormais, est obligatoire, sous peine de nullité de l'acte d'engagement. »

Les crédits ouverts sur l'exercice 1880 pour la construction des chemins de fer dans le département du Lot, s'élèvent ensemble à la somme de 10,700,000 fr.

|   |            |
|---|------------|
| 1 <sup>o</sup> Ligne de Montauban à Brive | 6,000,000  |
| 2 <sup>o</sup> id. Cahors à Capdenac.     | 2,000,000  |
| 3 <sup>o</sup> id. St-Denis au Buisson    | 1,700,000  |
| 4 <sup>o</sup> id. St-Denis à Aurillac.   | 1,000,000  |
|   | 10,700,000 |

Le projet des fondations du pont sur le Lot à Cahors vient d'être approuvé; les travaux commenceront très-incessamment.

La compagnie métallurgique Fives-Lille serait, paraît-il, chargée de ce travail.

**Nous lisons dans le Progrès de la Marne :**

La nouvelle que le *Globe* avait donnée du départ de M. le Préfet est devenue une réalité. M. Duphénieux est nommé trésorier-payeur général. Le parti républicain de la Marne tout entier regrettera le départ de M. Duphénieux. Ce magistrat, qui possédait un grand tact administratif, avait su, en effet, rallier les sympathies de toutes les nuances démocratiques. D'un esprit froid et sage, ne se laissant jamais emporter par un mouvement irréfléchi; soumettant toutes les questions administratives ou personnelles, à un examen consciencieux; n'adoptant une résolution qu'après en avoir pesé lui-même toutes les raisons, prenant toujours pour guides l'équité et la liberté; affable et bienveillant avec tous, M. Duphénieux jouissait de l'estime générale. Naturellement calme et prudent, mais administrateur consciencieux, il a toujours su faire reconnaître son autorité et faire respecter le gouvernement républicain.

Nous avons annoncé le travail publié par M. Charles de Verninac, sous ce titre: la *Liberté des échanges de l'agriculture française*.

Ce travail a paru dans une *Revue* fondée par une femme de grand renom, qui a l'un des salons les plus célèbres de Paris, et qui en fait les honneurs avec autant d'affabilité que de distinction, mais qui appartient comme son mari, M. Edmond Adam, mort il y a deux ans, à la secte de la libre-pensée.

Notre compatriote n'a pas eu à traiter (et nous en sommes charmés pour lui) une question philosophique ou religieuse. Il a communiqué seulement à la *Revue* de M<sup>me</sup> Edmond Adam une étude économique qui contient d'excellentes appréciations au point de vue industriel et commercial. Les saines idées sont défendues par lui avec talent, et nous citons avec plaisir la conclusion de son article :

Nous, agriculteurs, nous devons repousser bien loin l'alliance funeste qu'on nous propose, alliance qui, si l'on n'y regarde de près, ressemblerait fort à celle du Raton de la fable avec son compère Bertrand. Car enfin faut-il croire que M. Pouyer-Quertier et ses adeptes, lorsqu'ils viennent s'apitoyer éloquentement sur nos souffrances, sont mus uniquement par la platonique ardeur de leur apporter un soulagement? Ils demandent pour nous, à grand bruit, des droits protecteurs, pardon? compensateurs de 10 pour 100; mais pour eux que demandent-ils? Ah! pour eux les droits compensateurs doivent s'élever à 20, 30, 40 pour 100 et même plus.

Non, mille fois non, nous, agriculteurs français, nous ne voudrions pas, même pour un bénéfice certain, — et il serait complètement illusoire, — des droits d'entrée sur des produits agricoles de première nécessité, droits qui n'auraient pour résultat que de rendre plus difficile et plus précaire l'existence de millions de travailleurs qui vivent de leur salaire de chaque jour. Mais nous ne voulons pas non plus que, sous prétexte que les charges de l'industrie ont augmenté depuis 1871, on nous les fasse payer par le renchérissement artificiel, au moyen des droits de douane, des tissus qui servent à faire nos vêtements, des métaux et du bois qui servent à construire nos habitations et à fabriquer nos outils, des engrais avec lesquels nous fertilisons nos terres. Si telle ou telle industrie nationale, jugée indispensable à la grandeur et à la sécurité de la patrie, comme par exemple la marine marchande, se trouve dans des conditions économiques qui ne lui permettent pas de vivre, qu'on la subventionne franchement par des primes directement prélevées sur le budget; nous en supporterons notre part sans nous plaindre, comme nous supportons les charges de notre rançon, qui sont pour nous aussi lourdes que pour l'industrie, mais au moins nous saurons où l'on nous conduit et ce que nous coûte l'existence des industries subventionnées.

Laissons donc les apôtres intéressés de la protection prêcher leurs doctrines, nous n'avons pas à nous associer à eux.

Pour nous, si la législation douanière et les traités de 1860 doivent être modifiés sur quelques points de détail, nous ne nous y opposons pas, mais que l'esprit en soit conservé, qu'aucun tarif ne soit relevé. Voilà notre intérêt évident.

Que le gouvernement et les Chambres ne se laissent pas surprendre par cette agitation protectionniste, prétendue agricole; ceux qui la conduisent, agriculteurs d'occasion pour la plupart, sont actifs, habiles, éloquents; mais, quoi qu'ils en disent, peu nombreux. Il est malaisé, quelque talent qu'on y déploie, de remuer les masses profondes de nos populations rurales. Est-ce à dire qu'elles restent indifférentes? Non, certes; si la vivacité d'esprit leur manque, le bon sens ne leur fait pas défaut, et elles ont récemment prouvé que, sur ces graves questions qui les touchent de si près, elles savent avoir une opinion et l'affirmer en temps opportun. M. Estancelin, l'un des plus véhéments et des plus brillants promoteurs du droit de 3 francs par hectolitre de blé importé, en a fait la triste expérience dans la deuxième circonscription électorale de l'arrondissement de Dieppe, circonscription uniquement rurale. Nous avons la conviction absolue que, au Nord comme au Midi, à l'Est ou au Centre, les cultivateurs français, s'ils avaient à se prononcer, feraient la même réponse. En tous cas, l'élection de Dieppe, dans les conditions où elle s'est produite, nous semble, au point de vue spécial que nous avons étudié, un symptôme grave dont il serait peu sage de ne pas tenir compte, et que nous prenons, en terminant, la liberté de recommander aux méditations de nos hommes d'Etat.

**LES VIGNES AMÉRICAINES DANS LE LOT.**

Les nombreuses expériences auxquelles s'est livré le Comité d'études et de vigilance du département avec le sulfure de carbone pour détruire le phylloxera, ont démontré que cet insecticide, malgré son énergie, ne donne de bons résultats que dans les sols assez consistants et assez profonds pour retenir les vapeurs toxiques

le temps nécessaire à l'asphyxie du puceron. Il en résulte que la grande majorité de nos vignes dont la couche végétale est mince, légère et poreuse ne tireront aucun avantage de cet agent destructeur et ne tarderont pas à devenir la proie du fléau. Il ne restera donc plus à la plupart des vigneron du Lot qu'une seule voie de salut, c'est de créer de nouvelles vignes avec des plants résistants d'Amérique.

Le Conseil général, dans sa dernière session, et le Comité de vigilance ont parfaitement compris cette nécessité. Aussi ont-ils émis des vœux pressants pour obtenir l'introduction des cépages américains dans le département. Ces vœux ont été pris en considération par la Commission supérieure du phylloxera, le 19 décembre dernier, et le ministre de l'agriculture, se conformant à sa décision, vient d'autoriser l'importation des plants américains dans l'arrondissement de Cahors, le plus frappé de tous.

Cette nouvelle sera reçue avec joie par le pays qui l'attendait avec impatience. Mais ce n'est pas tout que d'avoir l'autorisation d'introduire les cépages du Nouveau-Monde. On peut dire, au contraire, pour nous servir d'une expression devenue célèbre, que l'ère des difficultés commence. Ne se trouvera-t-on pas en effet immédiatement en présence de plusieurs problèmes? Va-t-on cultiver les premiers plants américains venus, et suffira-t-il qu'ils portent ce nom? N'y a-t-il pas un choix à faire? Dans quel terrain faudra-t-il les placer? Quelle culture et quels soins faudra-t-il leur donner? Les destinera-t-on tous à la production directe, ou bien y en a-t-il qui ne pourront être utilisés que comme porte-greffes? Auxquels donner la préférence dans l'une et dans l'autre catégories? Et ceux qui doivent être greffés, par quel procédé le seront-ils? A quel âge? A quelle époque de l'année? Sera-ce en pépinière ou bien à demeure? etc., etc.

On le voit les difficultés ne manqueront pas. Malheureusement il est impossible de répondre d'une manière certaine à toutes ces questions et ce n'est que par l'observation et l'expérience qu'on pourra les élucider. Les essais faits dans les départements du midi pourront bien servir de guide dans une certaine mesure, mais il ne faudra leur accorder qu'une confiance limitée. En agriculture il n'y a rien d'absolu: tout est subordonné aux conditions climatiques et telluriques, et ce qui est bon dans une région peut se trouver mauvais dans une autre. Voilà pourquoi il est urgent que l'on commence des études sur plusieurs points de l'arrondissement. La lumière ne se fera pas en une année: il faudra une longue période de temps pour trouver la meilleure marche à suivre. Mais il sera possible de l'abrèger par le nombre et la variété des expériences. Aussi tout en approuvant la création d'une pépinière départementale qui a été proposée et qui se réalisera très-probablement, croyons-nous la mesure insuffisante, parce que les indications qu'elle donnerait ne seraient vraies que pour des sols, une exposition, un climat, une altitude identiques.

En attendant que l'expérience ait prononcé dans notre pays, quels enseignements pouvons-nous tirer de l'expérience des autres régions? Et d'abord quels sont les cépages qui ont montré le plus de résistance au phylloxera depuis qu'ils sont cultivés en France. Nous citerons le *Riparia*, le *Solonis*, l'*York's-Madeira*, le *Vialla*, le *Pedroni*, le *Jacquez*, l'*Herbemont*, le *Rulander*, le *Cunningham*. Deux autres cépages: le *Clinton* et le *Taylor* considérés comme résistants par les uns sont rejetés par les autres parce qu'ils se comportent mal dans les sols qui ne leur conviennent pas.

Parmi ces variétés, les cinq premières ne peuvent servir que de porte-greffes, de même que le *Clinton* et le *Taylor*; car leur production, pour la plupart, est insignifiante et leur raisin a un goût de cassis particulier qui communique au vin une saveur désagréable dont les consommateurs s'accommoderaient pas facilement.

Les quatre autres variétés peuvent être cultivées pour la production directe. Toutefois, nous ne conseillerons pas beaucoup de *Cunningham*, parce qu'il aurait de la peine à mûrir sous notre climat et que, du reste, son raisin n'est pas complètement exempt du goût propre aux premiers. Mais nous croyons que les autres

cépages donneront de bons résultats dans la plupart de nos terrains. Le *Jacquez* surtout deviendra peut-être la providence de nos vigneron, car par sa riche couleur et son alcoolicité il nous permettra de faire des vins analogues à ceux que nous donnaient l'*Auxerrois* et le plant de Mérau. Quant à l'*Herbemont* il ne produit qu'un vin rosé et le *Rulander* un vin blanc; mais par leur mélange avec le *Jacquez* ils pourront donner un bon vin de table.

Malheureusement, il faut tout dire, ces plants ont deux défauts: ils sont plus tardifs que l'*Auxerrois* et ne mûrissent guère qu'avec le *Moutet* et le *Roojal*, ce qui ne laissera pas que de nuire à leur qualité dans les années froides et pluvieuses; puis ils sont durs à la reprise et ne poussent généralement que dans la proportion d'un quart ou d'un tiers, ce qui obligera, dans la plupart des cas, à les cultiver en pépinière avant de les planter en plein champ.

Ces inconvénients auront pour conséquence de faire donner une large place dans les plantations aux premiers cépages, malgré la nécessité de leur appliquer la greffe. Car, comme ils prennent facilement de bouture et que leur prix est bien moins élevé que celui de l'autre groupe, il en résultera que, malgré les frais et les retards, occasionnés par l'opération du greffage, leur culture ne sera pas plus coûteuse que celle des vignes à production directe. Il y aura de plus cet avantage que l'on pourra maintenir la qualité de nos vins et leur conserver cette supériorité pour les coupages qui les a fait toujours rechercher par le commerce. En cultivant, au contraire, les autres variétés, il nous serait difficile de soutenir la concurrence des départements du Midi mieux favorisés que nous sous le rapport du sol et du climat.

Nous voilà donc amené à nous occuper de la greffe. Ce n'est pas ici le moment de décrire les nombreux modes de greffage proposés dans ces derniers temps. Le sujet, du reste, est à l'étude et l'on n'est pas encore d'accord sur la meilleure solution. Cependant nous pouvons dire qu'un des meilleurs moyens de procéder consiste à greffer en fente simple, ou mieux en fente anglaise, des plans enracinés d'un ou deux ans que l'on aura élevés en pépinière. On ligature les fragments avec de la filasse de chanvre ou du raphia pour les consolider, on les entoure d'un bourrelet d'argile et l'on transplante à demeure immédiatement ou bien l'année suivante.

Nous ne terminerons pas sans dire que le choix du terrain doit fixer tout particulièrement l'attention de l'agriculteur, car les cépages américains ne s'accommodent pas aussi facilement que les nôtres de toute espèce de sols. Chacun d'eux a des préférences bien marquées dont il est indispensable de tenir compte, si l'on veut éviter des déceptions. En général, ils se plaisent dans les terrains silico-ferrugineux; mais en même temps il faut aux riparia, solonis, vialla, clinton de la profondeur, de la fertilité et de la fraîcheur. Les alluvions du Lot conviendront parfaitement. L'*York's-Madeira*, le *Pedroni*, le *Taylor* supportent mieux les sols secs. Enfin le *Jacquez*, l'*Herbemont* et le *Rulander* craignent l'humidité et semblent préférer les terrains calcaires.

Nous aurions encore bien des choses à dire sur cette question des plans américains; mais nous n'avons pas la prétention d'épuiser le sujet dans un article de journal. Ce que nous nous sommes proposé, au moment où l'on va aborder leur culture, c'est de donner les indications les plus utiles et les faits les mieux acquis, afin d'éviter aux vigneron du Lot des écoles toujours coûteuses et décourageantes, ainsi que des tâtonnements et des lenteurs qui, dans la situation actuelle, ne pourraient que hâter leur ruine.

D<sup>r</sup> E. REY,

Vice-président de la Société agricole, Secrétaire du Comité de vigilance.

Au ministère de la guerre on vient de suspendre la répartition du million voté en faveur des officiers retraités. Le général Farre a décidé que cette somme ne serait répartie que lorsque les Chambres auront statué sur la proposition du colonel Meynadier.

Au tirage des obligations de la ville de Paris, le numéro 28,312 a gagné 100,000 francs;



les numéros 482,448 et 457,397 ont gagné chacun 50,000 francs.

Par décision de Monseigneur ont été nommés : curé des Junies, M. Vayssières, curé de Pomarède. — curé de Pomarède, M. Laborie, vicaire de Salviac.

On lit dans le Courrier de Castres :

« M. le procureur de la République Delord a donné ses conclusions dans l'affaire de la succession Lacordaire. Le développement en a été assez long. Il était visible que M. le procureur de la République avait minutieusement étudié tous les détails de cette affaire fort complexe.

» Les conclusions du ministère public ont été favorables aux Dominicains. La Cour, a-t-il dit en substance, a déclaré dans un arrêt que le produit des prédications du Père Lacordaire étaient des fruits ; or il est certain que ces fruits ont été consommés par lui ; donc les héritiers du sang n'ont rien à réclamer à sa succession, qui n'existe pas. Les Dominicains ont rendu leur compte. Ils peuvent rester en paix dans leur vie tout entière vouée à l'apostolat chrétien.

» Le tribunal a mis l'affaire en délibéré, »

M. Léonce de Lavergne, sénateur inamovible est décédé à Versailles.

M. Guilhand de Lavergne était originaire de Bergerac. Il fit ses études à Toulouse. Il fut un des fondateurs de la Revue du Midi et un des principaux propriétaires et rédacteurs du Journal de Toulouse.

Ses travaux littéraires, qui lui avaient valu une grande notoriété locale, le firent élire au nombre des maîtres et des mainteneurs des Jeux-Floraux.

Il fut tour à tour maître des requêtes au conseil d'Etat, sous-directeur du ministère des affaires étrangères sous le ministre Guizot, et élu député de Lombez en 1846.

Après la révolution de février, il reprit la plume et collabora à la Revue des Deux-Mondes et au Journal des Economistes. En 1855, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

M. Léonce de Lavergne était, en outre, un agronome distingué.

Il était âgé de soixante-dix ans.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Mathématiques élémentaires.

Version latine. — 1<sup>er</sup> Verdy, 2<sup>e</sup> Sentenac, P. Allemand. — 1<sup>er</sup> Lanteirès, F.; 2<sup>e</sup> Sentenac, P. Anglais. — 1<sup>er</sup> Vastear, P.; 2<sup>e</sup> Crayssac, F.

Philosophie.

Allemand. — 1<sup>er</sup> Vastear, P.; 2<sup>e</sup> André, R. Anglais. — 1<sup>er</sup> Roche, J.; 2<sup>e</sup> Raygasse, J.-B.

Mathématiques préparatoires.

Narration française. — 1<sup>er</sup> Fayret; 2<sup>e</sup> Dentraygues.

Rhétorique.

Allemand. — 1<sup>er</sup> Maratuech, V.; 2<sup>e</sup> Gatorze, H. Anglais. — 1<sup>er</sup> Rossignol, G.; 2<sup>e</sup> Brunet, L.

Seconde.

Thème latin. — 1<sup>er</sup> Castagné, L.; 2<sup>e</sup> Grenat, P.

Troisième.

id. — 1<sup>er</sup> Mercié, M.; 2<sup>e</sup> Bénéch, El.

Quatrième.

Version latine. — 1<sup>er</sup> Gibrat, A.; 2<sup>e</sup> Rulhe, M.

Cinquième.

id. — 1<sup>er</sup> Bénéch, W.; 2<sup>e</sup> Gaston.

Sixième.

id. — 1<sup>er</sup> Marbot, A.; 2<sup>e</sup> Arnault, C.

Septième.

id. — 1<sup>er</sup> Nouyrit, B.; 2<sup>e</sup> Pouget, A.

Huitième.

Exercices latins. — 1<sup>er</sup> Gratacap, M.; 2<sup>e</sup> Bucamp.

CLASSE PRIMAIRE. (3<sup>e</sup> division.)

Orthographe. — 1<sup>er</sup> Mendaïlle, J.-G.; 2<sup>e</sup> Calmels.

Lecture. — 1<sup>er</sup> Mendaïlle, J.-G.; 2<sup>e</sup> Calmels, R.

2<sup>e</sup> division.

Orthographe. — 1<sup>er</sup> Pinel, J.; 2<sup>e</sup> Hermet, Th.

Lecture. — 1<sup>er</sup> Pinel, J.; 2<sup>e</sup> Pujos, G.

3<sup>e</sup> division.

id. — 1<sup>er</sup> Arnault, E.; 2<sup>e</sup> Salomon, J.

4<sup>e</sup> division.

id. — 1<sup>er</sup> Gillis, L.; 2<sup>e</sup> Lafage, J.

Enseignement secondaire spécial.

2<sup>e</sup> année.

Orthographe. — 1<sup>er</sup> Pendaries, A.; 2<sup>e</sup> Barrière, V.

Mathématiques. — 1<sup>er</sup> Magot, A.; 2<sup>e</sup> Pendaries, A.

4<sup>e</sup> année.

id. — 1<sup>er</sup> Moreq, E.; 2<sup>e</sup> Lurguie, J.

(Année préparatoire.)

id. — 1<sup>er</sup> Carroul, R.; 2<sup>e</sup> Delmas, L.

Le Proviseur,

VASTICAR.

Théâtre de Cahors.

REPRÉSENTATION DE M<sup>lle</sup> AGAR.

Nous avons tout lieu d'espérer que la demande adressée à M. le Maire de Cahors par le Directeur des représentations classiques, M. Marye, recevra un accueil bienveillant et qu'il sera donné au public cadurcien d'entendre, sous peu de jours, l'éminente tragédienne. Nous publierons, en temps utile, le jour et la composition du spectacle.

LA LOCOMOTIVE ROUTIÈRE.

La locomotive routière qui est passée à Cahors, il y quelques mois, vient de terminer son long voyage du Mans, dans l'Ariège.

La France publie à ce sujet un intéressant article, dont nous extrayons les passages suivants :

La Marie-Anne, suivie simplement de son chariot-moteur, partit du Mans le matin du 29 octobre à destination d'Ax-sur-Ariège.

Le journal du bord, sur lequel sont enregistrés tous les détails de ce long voyage, entièrement affecté sur les routes nationales qui traversent la France du Nord au Sud, constate qu'il a été fait en soixante-quatorze heures et douze minutes, y compris les ralentissements et les arrêts occasionnés par les encombrements de la voie, surtout dans les traversées et aux abords des villes, bourgs et villages qu'on a rencontrés sur son chemin et qui sont au nombre de cent.

Le parcours total, d'après les indications des bornes kilométriques, est de 741 kilomètres. Mais on a dû faire quelques détours, notamment pour conduire la voiture à proximité des hôtels, des prises d'eau, et pour lui faire suivre les rues sur le parcours desquelles les populations des localités traversées paraissent se porter en plus grand nombre pour la voir à son passage. On peut estimer que le parcours réel a été d'environ 760 kilomètres, d'où il résulte que la vitesse moyenne a été de 10 kilomètres et 1/4 par heure. En estimant le plus exactement possible l'influence des ralentissements et des arrêts, on trouve que la vitesse moyenne en pleine marche a été d'environ 15 kilomètres par heure. La plus grande vitesse observée a été de 30 kilomètres par heure, sur une belle route en palier, où 3 kilomètres ont été parcourus en six minutes.

On a tourné maintes fois à angle droit et même à angle aigu aux carrefours des rues, dans la traverse des villes, tantôt le jour, tantôt la nuit. On a été souvent obligé de tourner de même pour s'engager sur des ponts plus ou moins étroits, et ce mouvement, qui ne laissait pas d'être périlleux, s'est toujours accompli avec la plus grande sûreté, sans même qu'on ait eu besoin de ralentir la vitesse. On a gravi et descendu certaines côtes ayant jusqu'à dix kilomètres de longueur, et d'autres dont la déclivité excède dix et même douze centimètres par mètre. Fréquemment on a marché sur des routes tout nouvellement empierrées.

Aucun accident n'est arrivé; aucune fausse manœuvre n'a été faite dans tout le cours de ce long voyage. Le retour s'est effectué dans des conditions tout aussi parfaites.

M. Léon le Cordier, ingénieur de la Compagnie des voitures à vapeur, nous a fait comprendre par ses récits, surabondamment corroborés du reste par les commentaires enthousiastes de toutes les feuilles locales, combien il serait difficile d'exprimer la curiosité que la Marie-Anne a excitée partout sur son passage.

Les habitants des dix départements successivement traversés par elle croyaient, non sans raison, assister à l'inauguration d'un nouveau système de locomotion puissant comme le chemin de fer, rapide comme lui, applicable sur toutes les routes bien construites, au grand profit des innombrables localités qui sont privées des chemins de fer.

(France).

La banquise de Saumur.

Heureusement que le froid a repris et que par conséquent la débacle n'est plus aussi imminente qu'on le craignait avant-hier.

Voici ce qu'on écrivait de Saumur ce jour-là :

Le dégel continue; la Loire ayant encore baissé, il s'est produit un affaissement des glaçons; des courants très-rapides formés à la base

de la banquise commencent à entraîner des glaces sur les bords des grèves situées entre la banquise et le pont.

Les pontonniers continuent à élargir le chenal et les artificiers font sauter avec la dynamite les arbres qui, entre Dampierre et Beaulieu, arrêtent les glaçons. Le courant est plus rapide qu'hier.

M. Tissier, chef d'escadron d'état-major du 9<sup>e</sup> corps d'armée et le colonel de gendarmerie, M. Boutier, sont venus ce matin de Tours, visiter les travaux.

L'embouchure de la Vienne est dégagée des glaçons qui ont coulé dans la Loire.

Ce soir, temps très-doux, vent de Sud-ouest, sautant par instant au sud. Débacle probable dans quatre ou cinq jours, car ce temps doux amènera une fonte de neige dans la Haute-Loire et par suite l'élévation du niveau des eaux qui détermineront la désagrégation des glaçons de la base et décideront le mouvement général de la banquise.

Une compagnie du 1<sup>er</sup> régiment de génie vient de partir de Versailles, avec tout son matériel, et d'être dirigé, par les voies rapides, sur la place de Saumur, pour prêter son concours aux ingénieurs chargés du service de la navigation de la Loire.

Sept cent soixante-sept mille francs d'amende.

Le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand vient de condamner M. Masson-Boyer, liquoriste à Clermont, contre lequel plus de 1,500 contraventions avaient été relevées, à 767,000 fr. d'amende, non compris les décimes, ce qui porte le capital à payer à près d'un million.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 21 janvier.

Le Sénat a pris congé pour aujourd'hui de même que la Chambre des députés et la chronique politique chôme complètement. L'union républicaine était convoquée pour quatre heures au Palais Bourbon, mais on ne saura qu'après le départ du courrier du soir ce qui s'y sera passé. Je me borne à constater que deux opinions se trouvent en présence au sujet de la fusion des groupes : l'une émanant de la partie modérée de l'union et tendant à la simple adjonction de ce groupe à la gauche républicaine; la seconde opinion qui vient de la partie avancée de l'opinion républicaine, tend à reprendre l'idée d'une réunion plénière des gauches. C'est M. Antonin Proust ancien collaborateur de la République française qui doit opposer cette dernière proposition à l'autre qui sera présentée par M. Lelièvre. Il est peu probable qu'une décision soit prise aujourd'hui.

Paris, 21 janvier, soir.

Le projet Cazot supprime 36 tribunaux jugeant annuellement moins de cent affaires.

Il sera procédé dans un délai de six mois à la reconstitution générale des cours et tribunaux.

La République française demande des réformes dans le personnel diplomatique.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot),

Paris 22 janvier.

M. Gambetta a cessé de garder la chambre; il a repris, dans la matinée, ses occupations habituelles et a reçu plusieurs visites dans l'après-midi. Probablement il reprendra demain le fauteuil de la présidence.

Le vote de l'article 7, au Sénat, est de plus en plus douteux. Le cabinet ne posera pas la question de confiance.

L'ensemble de la loi Sée a été adoptée hier, à la Chambre des députés, par 361 voix contre 128.

Paris, 22 janvier, 5 h. soir.

Les obsèques de M. Jules Favre ont eu lieu à une heure. La cérémonie religieuse était protestante.

Les obsèques de M. Léonce de Lavergne, sénateur, ont eu lieu, à midi, à l'église de la Madeleine.

Le Pape est indisposé; il s'est alité par suite d'un gros rhume et d'une irritation nerveuse.

Paris, 22 janvier, 6 h. soir.

M. Louis Blanc dépose proposition d'amnistie. L'urgence est votée.

L'interpellation Janvier de Lamotte sur les maires révoqués, est renvoyée fin séance.

Bourse de Paris

Cours du 22 Janvier.

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| Rente 3 p. %          | 81.90  |
| — 3 p. % amortissable | 83.50  |
| — 4 1/2 p. %          | 114.50 |
| — 5 p. %              | 116.85 |

| VALEURS DIVERSES au comptant. | CLOTURE du 21 janv. | CLOTURE précédente |
|-------------------------------|---------------------|--------------------|
| Banque de France              | 3.210 »             | 3.210 »            |
| Crédit foncier                | 1.130 »             | 1.133 75           |
| Orléans-Actions               | 1.170 »             | 1.165 »            |
| Orléans-Obligations           | 382 75              | 383 »              |
| Suez                          | 768 75              | 762 50             |
| Italien 5 %                   | 79 75               | 79 65              |

ÉMISSION

DE 32,000 ACTIONS

de la Compagnie pour l'Exploitation

DES

MINES D'OR

de la COURONNE DE RUSSIE

à Miass (Gouvernement d'Orenbourg)

SOCIÉTÉ ANONYME EN FORMATION

Capital social : 16 Millions de francs

Divisée en 32,000 Actions de 500 fr.

SIÈGE SOCIAL : 24, Chaussée-d'Antin, A PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. comte LEVACHOFF, aide-de-camp général de S. M. le Czar, G. C. +, O. ✱, concessionnaire des Mines de Miass.

M. IOSSEY, Ingénieur en Chef et membre du comité supérieur des Mines, G. C. +.

M. WAGANOFF, O. +, Administrateur du Bureau central des Mines de Miass.

M. Gusman SERPH, Député.

M. GAILLET, O. ✱, Ancien payeur en chef aux Armées.

VERSEMENTS :

|                           |           |
|---------------------------|-----------|
| 50 francs en souscrivant; | } 500 fr. |
| 100 — à la répartition;   |           |
| 100 — le 20 avril 1880;   |           |
| 150 — le 20 juillet 1880; |           |
| 100 — le 20 octobre 1880; |           |

Le coupon du 1<sup>er</sup> semestre 1880, qui sera de 25 francs au minimum, viendra en déduction du versement du 20 juillet.

En se libérant immédiatement, on jouira d'une bonification de 10 francs par action et la souscription sera irréductible.

La Société a pour objet l'exploitation des gisements aurifères de Miass (Russie d'Europe). La concession, d'une durée illimitée, est d'environ 300,000 hectares.

Le district aurifère de Miass est le plus riche de l'Oural : La quantité d'or qui reste encore à en extraire, est évaluée à plus d'un milliard et demi de francs.

Dans le dernier exercice, il a été extrait, 2,481 kilos d'or, qui ont laissé un bénéfice net de 4,673,600 francs à la précédente Société.

Ce bénéfice, grâce à des moyens perfectionnés d'exploitation, pourra être aisément porté à 3 millions pour les premiers exercices, soit 48 à 20 0/0 de dividende par action.

Les récépissés Officiels du Gouvernement russe constatant la production de l'or dans les mines de Miass, les plans, cartes, statuts et autres, documents sont déposés au siège social.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Du 27 au 31 Janvier prochain 1880

à PARIS, au siège social, 24, Chaussée-d'Antin, à la Banque C<sup>ie</sup> de Crédit, 7, rue Lafayette.

Pour les départements, chez tous les Banquiers et les Correspondants de la Banque C<sup>ie</sup> de Crédit.

La cote officielle sera demandée

Dès à présent on peut souscrire par correspondance.



Le 20 janvier prochain, le **XIX<sup>e</sup> Siècle** commencera la publication d'une nouvelle œuvre de M. EDMOND ABOUT, ayant pour titre : **Le roman d'un brave homme.**  
 Prix de l'abonnement :  
 3 mois, 16 fr. — 6 mois, 32 fr. — 12 mois, 62 fr.  
 (Envoi, 16, rue Cadet, Paris.)

**Livret des familles.**

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le **Livret de Famille** à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

**MAISON DE CONFIANCE  
 POUR LA POSE DES DENTS  
 20 ans de succès  
 AUDOUARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.  
**A PARIS**  
 et  
 CHIRURGIEN-DENTISTE  
 Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,  
 Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot), tous les mois du 1<sup>er</sup> au 10. Faubourg Leclère en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

Récompenses à plusieurs expositions  
 DEMANDEZ PARTOUT  
 la  
**DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN  
 DITE  
 ÉLIXIR DES VOSGES**  
 TONIQUE ET HYGIÉNIQUE  
 QUI A OBTENU UNE  
**MÉDAILLE D'OR**

L'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur et recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.  
**Fourgeaud et Lacoste**, inventeurs et fabricants à Périgueux.  
 Dépôts dans les principaux établissements.

**AVIS.**

Un porte-monnaie presque neuf, en chagrin, contenant 115 francs environ, a été perdu un des derniers jours de la semaine précédente près de la Régie. Prière de le rapporter aux bureaux du Journal. Récompense.

**Guérison de la**

**Phthisie Pulmonaire**  
 et de la bronchite chronique ; traitement nouveau ; brochure in-8° de 136 pages, 13<sup>e</sup> édition ; par le D<sup>r</sup> Jules Boyer (de Paris). — Envoi 1<sup>o</sup> contre 1 fr. 50 en timb. post. à M. Delahaye, lib.-édit., 23, Place de l'École de médecine, Paris.

**Photographie Artistique**

**C. BONNEMER**  
 PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

**DICTIONNAIRE**

**DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS**  
 Par E.-O. LAMI et A. THAREL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8° de 800 à 900 pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles : 50 centimes.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 125 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les Souscripteurs le recevront *franco*, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons ou dix feuilles.

Les quatre premières séries sont éditées ; elles contiennent 320 pages à 2 colonnes avec 162 gravures sur bois. Prix de la série, 2 fr. 50.

Paris, 14, rue Saint-Lazare.

**BULLETIN DES HALLES**

FONDÉ EN 1846  
 JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS  
 BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris ; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.  
 Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc. ; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenes, etc.  
 Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Hules, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mielasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

**TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :**

|   |        |        |        |
|---|--------|--------|--------|
| Edition (A), 7 numéros par semaine..... | 36 fr. | 20 fr. | 11 fr. |
| — (B), 3 — — — — —                      | 28     | 15     | 8      |
| — (C), 2 — — — — —                      | 20     | 11     | 6      |
| — (D), 1 — — — — —                      | 12     | 7      | 4      |

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner, envoyer mandat-poste au valeur sur Paris, au Directeur, 29, rue de Viarmes.

**AVIS.**

Le sieur LAVERGNE, charpentier à Cahors, prévient le public qu'il vient d'établir, faubourg Saint-Georges, à côté de l'église Notre-Dame, un Magasin de bois du Nord et du pays, tel que : Basteings, Madriers, Planches de Nerva et de Sapin ; Planches de Peuplier de Garonne, de Noyer et d'Ormeau, de toutes dimensions.

Il espère que la bonne qualité de ses marchandises et ses prix très-modérés, lui attireront une nombreuse clientèle, qu'il saura conserver par les soins qu'il mettra à la satisfaire sous tous les rapports.

**TABLEAU DES DISTANCES**

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour  
 De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
**PRIX : 1 FRANC.**

Chez M. Layton, rue Valentré, à Cahors.

Etude de M<sup>e</sup> Costes, notaire à Cahors.

**AVIS**

A vendre ou à affermer, une vigne d'agrément et de produit avec maison, jardin, grand réservoir et source d'eau vive, située à 200 mètres du faubourg St-Georges, sur la route de Lalbenque, appartenant à M. Brives, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Figeac.

S'adresser pour tous renseignements et pour traiter à M<sup>e</sup> Costes, notaire à Cahors, Boulevard sud.

**A VENDRE**

Grand nombre de beaux arbres de construction et quantité de bois à brûler (essence chêne).

S'adresser au bureau du journal.

**J<sup>h</sup> DELFOUR**

LIBRAIRE

A CATUS

Cette Librairie tient l'article de Bureau et les Livres Religieux et Classiques.

M. DELFOUR fera tous ses efforts pour satisfaire sa clientèle.

Ses prix seront très modérés.

**ROLAND**

Drame en 4 actes

par

**M. l'abbé Calmon**

Professeur au Petit-Séminaire de Montfaucon (Lot)

EN VENTE

A PARIS, BRAY ET RETAUX,  
 82, rue Bonaparte.

ET CHEZ CRAYSSAC, A CAHORS.

Franc par la poste, 2,50.

**PAPIER WINSI**

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fr. : 1,50. Se défier des contrefa.

**MERVEILLEUX**

12<sup>fr</sup> MONTRE CYLINDRE AMÉRICAINE

se remontant et se mettant à l'heure sans rien ouvrir, en beau métal nickelé richement décoré or relief, envoyé franco avec garantie sur facture et tarif de Montres et Chaines de tout prix et genre. Adre mandat ou timb. au dépositaire de France, 6, Tribunal fr. Clois-Paul à Besançon (Doubs)

LE MÊME Seul fab. ayant exposé VEND :  
 Montres à clef ordinaires..... 5 fr.  
 Montres-Réveil à cylindre..... 18 fr.  
 Remontoirs tout Argent, à s<sup>m</sup>..... 25 fr.  
 Remontoirs tout OR, à s<sup>m</sup>..... 75 fr.

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinsel, pharmacien

Guide du Voyageur dans Cahors et ses environs.

1880  
**CALENDRIER DU LOT**  
 EN VENTE :  
 Chez tous les Libraires.  
 Adresses Commerciales.  
 Renseignements Statistiques et Administratifs.

63,000 Abonnés  
**Le Moniteur**  
 Valeurs à Lots  
 (Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)  
 LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères  
**LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)**  
 Une Revue générale de toutes les Valeurs.—La Cote officielle de la Bourse.  
 Des Arbitrages avantageux.—Le Prix des Coupons.—Des Documents inédits.  
 PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT.—Capital : 6,500,000 fr.  
 Abonnements : UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

**LA VELOUTINE**  
 EST UNE  
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 5, rue de la Paix

**PIANOS ET HARMONIUMS**  
 DES MEILLEURS FACTEURS  
**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**  
**GODINAUD, FILS**  
 CAHORS (Lot), Maison de la Poste.  
 HAF MONIUMS. PIANOS OBLIQUES.  
 Accord et réparation. — Vente, échange et location

COMPLÈMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES  
**MODES VRAIES TRAVAIL EN FAMILLE**  
 Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an ; Départements *franco*, 8 fr. 50 ; avec le *MUSÉE*, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au *Journal du Lot*.

Bureau : 29 rue Saint-Roch, Paris.  
**MUSÉE DES FAMILLES**  
 Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. *Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalmel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1878 (45<sup>e</sup> année de la collection) est en vente, Collection : les 30 premiers volumes, chacun, 4 francs, port en sus ; les volumes suivants, 31 à 42, Paris, 6 francs, et 7 fr. 50. Les volumes 43 à 45, 7 francs ; Départements, 8 fr. 50 *franco*.  
 ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN CONTRE 50 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE.

**PRIME A NOS LECTRICES**  
 POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE  
 On reçoit pendant UN AN la Mode Française  
 Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.  
 C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.  
 Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. ORSONI, Administrateur de la *Mode Française*, 37, rue de Lille, à Paris.